

ILE LACROIX
PROJET D'AMENAGEMENT
MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE
APPROBATION

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 6 AVRIL 2012

La concertation préalable à la réalisation des aménagements de l'île Lacroix s'organisera au cours de l'année 2012 et se prolongera autant que de besoin, sur la base des modalités qui suivent :

- organisation de deux réunions publiques au minimum,
- organisation d'un Atelier Urbain de Proximité (A.U.P.) composé de riverains, de conseillers de quartier, de représentants du monde sportif, social, économique et associatif, ainsi que de personnalités compétentes en matière d'environnement ou d'urbanisme, à définir par la Ville de ROUEN,
- parution d'un article au sein du magazine d'information communal « ROUEN Magazine » et au sein de l'édition locale du journal « Paris-Normandie »,
- ouverture d'un registre électronique sur le site Internet de la Ville de ROUEN, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

1.- Programme des réunions publiques

Lors des réunions publiques, qui seront au nombre de deux au minimum, les sujets suivants seront abordés :

- présentation de la démarche A.U.P.,
- présentation du diagnostic partagé et des enjeux relatifs à l'aménagement de l'île Lacroix,
- synthèse des réflexions développées au sein de l'A.U.P. et définition du programme des aménagements,
- calendrier de réalisation.

2.- Atelier Urbain de Proximité

L'A.U.P. sera composé de riverains, de conseillers de quartier, de représentants du monde sportif, social, économique et associatif, ainsi que de personnalités compétentes en matière d'environnement, d'urbanisme ou de tout autre domaine que les participants estimeront opportun de développer.

Ces participants seront réunis de façon collégiale et en ateliers thématiques au cours desquels seront développées les réflexions sur des thématiques comme :

- l'accessibilité à l'île Lacroix, notamment par les modes doux,
- la requalification des espaces publics urbains,
- la revalorisation environnementale et paysagère des vastes espaces verts en amont du pont Mathilde,
- la place et le développement des activités sportives et du tissu associatif local,
- la résorption des friches urbaines,
- les équipements publics, les activités économiques et les services de proximité.

Les réunions plénières de l'A.U.P. seront au minimum de deux et le nombre de réunions des ateliers thématiques sera au minimum de quatre. Le nombre de réunions pourra être librement étendu si les membres des ateliers l'estiment opportun.

L'A.U.P. conduira à la production et à la diffusion de deux documents :

- un diagnostic territorial,
- le programme des aménagements (ou un résumé non technique).

3.- *Registre électronique*

Une page spéciale sera consacrée au projet d'aménagement de l'île Lacroix et à l'A.U.P., sur le site Internet de la Ville de ROUEN ou sur un autre support Internet, au sein duquel le public pourra consulter :

- un résumé de la démarche et de ses enjeux,
- le programme des réunions publiques et des ateliers thématiques de l'A.U.P.,
- les productions issues de l'A.U.P.,
- un registre électronique dans lequel pourront être consignées les observations du public.

4.- *Publications*

Des informations relatives à la concertation préalable du projet et aux productions issues de l'A.U.P. seront diffusées par voie de presse, au sein des supports de communication suivants :

- magazine d'information communale « ROUEN Magazine »,
- site internet de la Ville (www.rouen.fr),
- presse locale (« Paris-Normandie », etc.).